



RÈGLEMENT CHALLENGE

TEAM LA CHARRETTE – RALLYE VIALAR SPORT

Article 01 : Le Team La Charrette et Rallye Vialar Sport organisent pour l'année 2023 un Challenge destiné à promouvoir les Rallyes de Régularité qu'ils organisent et à faire connaître et apprécier ceux-ci au plus grand nombre.

Article 02 : Le Challenge ouvert à tous les participants est basé sur les 2 rallyes de Régularité suivants : La 15^{ème} Ronde de Régularité Roger Usclard du samedi 30 septembre 2023 et La 5^{ème} Nuit Ardéchoise Rallye Régularité du 25 et 26 novembre 2023.

La participation au Challenge implique que le participant s'engage effectivement et soit admis à prendre le départ dans ces 2 épreuves.

Article 03 : Les autres épreuves de doublure soit : la 5^{ème} *Expérience-Régularité* et la 1^{ère} *découverte Road-Book* de la Ronde Roger Usclard ainsi que la 5^{ème} *Nuit Ardéchoise Navigation* ne comptent pas pour le challenge.

Article 04 : La participation aux deux épreuves de Régularité donnera droit à tous les participants à une réduction de 25 €uros par épreuve sur les frais d'engagement soit au total une remise de 50 €uros.

La réduction totale des 50 € sera à déduire des frais d'engagement de la seconde épreuve, soit Le 5^{ème} Nuit Ardéchoise Rallye Régularité.

Article 05 : Outre ces avantages financier, le Challenge est doté d'un prix récompensant les 3 premiers dans un classement effectué suite à La Nuit Ardéchoise (cumul du classement dans les deux épreuves).

La remise des récompenses se fera lors de la remise des prix de La Nuit Ardéchoise.

Renseignements et Contacts :

Rallye Vialar Sport : site : www.rallye-vialar-sport.fr - mail : rallyevialarsport@gmail.com

Team La Charrette : site : www.teamlacharrette.com - mail : teamlacharrette@gmail.com